

L'ESSENTIEL 2025

x — x — x — x
chrétiens, indignés, engagés.

L’ACAT-France se mobilise, au côté des sociétés civiles, pour la défense des droits humains et de celles et ceux qui les défendent.

1) BONNE NOUVELLE

États-Unis

27 ans. C’est le temps qu’Elwood Jones aura passé dans le couloir de la mort. En 2025, Il avait été condamné en 1996 puis libéré sous caution en 2023. Il était alors dans l’attente d’un nouveau procès avant que son affaire soit classée sans suite, le 12 décembre 2025, par la procureure du comté d’Hamilton dans l’Ohio. Durant sa détention, Elwood Jones correspondait avec deux groupes de l’ACAT-France, situés à Royan et à Bayonne.

2) BONNE NOUVELLE

Mexique

Victime de détention arbitraire, de torture et d’un montage politico-médiatique, Israel Vallarta a passé près de 20 ans en détention provisoire. Le 1^{er} août 2025, une juge du tribunal de la ville de Toluca l’a libéré et acquitté. Malgré les menaces, les tergiversations judiciaires et un état de santé fragile, il n’a jamais cessé de se battre pour faire reconnaître son innocence. La nouvelle de son acquittement a été accueillie comme une victoire inattendue.

3) BONNE NOUVELLE

Mexique

Le 20 novembre, cinq défenseurs communautaires maya-tseltal de San Juan Cancuc, ont été libérés après plus de trois ans d’emprisonnement. Condamnés à près de 19 ans de prison pour un crime qu’ils n’avaient pas commis, ils avaient bénéficié du soutien de l’ACAT-France et de plusieurs organisations internationales dans une lettre ouverte adressée à l’État mexicain.

4) BONNE NOUVELLE

Angola

Après plus d’un an de détention arbitraire, Gilson Morreira, Adolfo Campos, Abraão Pedro Santos et Hermenegildo Victor José ont été libérés le 6 janvier. Survenue à la suite des grâces présidentielles annoncées par le président Lourenço en 2024, la fin de leur incarcération marque une victoire pour la défense des droits humains en Angola. Neth Nahara, une autre militante emprisonnée pour ses opinions critiques, a été libérée.

6) BONNE NOUVELLE

Tunisie

Arrêtée en mai 2024 pour avoir critiqué la politique migratoire de gouvernement tunisien, Sonia Dahmani est sortie de prison le 27 novembre. Les images avaient choqué : le 11 mai 2024, Sonia Dahmani était arrêtée violemment par des policiers masqués au siège de l’ordre des avocats à Tunis, en direct durant une interview avec France 24. Elle avait dénoncé à la radio le racisme des autorités tunisiennes à l’égard des migrants subsahariens. Sonia Dahmani a retrouvé la liberté le 27 novembre à la suite d’une décision inattendue du ministère de la Justice.

7) BONNE NOUVELLE

Hong Kong

En mai, Claudia Mo, a été libérée. Cette ancienne journaliste et militante prodémocratie a été incarcérée à Hong Kong en 2021 en raison de son engagement à dénoncer les brutalités policières contre les manifestants et son opposition à l’emprise du Parti communiste sur Hong Kong. Elle avait été condamnée dans le cadre d’un procès qui a vu d’autres militants prodémocratie, dont quatre anciens députés, être condamnés pour avoir organisé une élection primaire officielle en 2020.

8) BONNE NOUVELLE

Indonésie

Après 20 ans d’incarcération à Jakarta, Serge Atlaoui, Français de 61 ans, condamné à mort en 2007 pour trafic de drogue, a été libéré le 4 février. Sa libération a été possible grâce à un accord humanitaire entre la France et l’Indonésie. Serge Atlaoui a toujours clamé son innocence.

9) BONNE NOUVELLE

Malaisie

Le 5 novembre, la Haute Cour de Kuala Lumpur a rendu un verdict historique reconnaissant le pasteur disparu Raymond Koh comme victime d’une injustice. Le gouvernement malaisien a été contraint de verser des dédommagements jusqu’à ce qu’il soit retrouvé. Le pasteur Koh a été enlevé en 2017. Sa famille a maintenu que sa disparition avait été organisée par l’État malaisien. Avant cet incident, il dirigeait une association d’aide sociale. Les autorités islamiques locales l’accusaient de vouloir convertir des musulmans au christianisme.

10) BONNE NOUVELLE

Congo-RDC

Jean-Jacques Wondo, expert militaire belge d’origine congolaise condamné à mort soutenu par l’ACAT-France, a été libéré le 4 février après plus de huit mois de détention en République démocratique du Congo (RDC). De nombreuses organisations de défense des droits humains, dont l’ACAT-France, ainsi que des parlementaires européens et des membres de la société civile, se sont mobilisés pour dénoncer cette injustice et l’absence de preuves crédibles.

5) BONNE NOUVELLE

Tchad

Le journaliste tchadien Olivier Monodji a été libéré le 8 juillet, après quatre mois de détention arbitraire. Directeur de publication du journal *Le Pays* et correspondant de Radio France Internationale (RFI), Olivier Monodji avait été arrêté le 5 mars, puis accusé à tort d’« intelligence avec l’ennemi, attentat contre les institutions, complot, atteinte à l’ordre constitutionnel », sans preuves tangibles. Le tribunal de grande instance de N’Djamena l’a reconnu non coupable, ainsi que ses co-accusés, au bénéfice du doute, faute d’éléments à charge suffisants.

QUELQUES VICTOIRES EN 2025

Ces femmes et ces hommes ont été injustement torturés, opprimés et incarcérés. Quatre victimes, soutenues par l'ACAT-France en 2025, nous parlent de l'association.



Lennart Monterlos

« Un grand merci à l'ACAT-France, à ses militants et à toutes celles et ceux qui ont contribué. Je suis vraiment reconnaissant pour la mobilisation et l'aide que vous m'avez apportée. »

Arrêté le 15 juin 2025 alors qu'il se trouvait en Iran, Lennart Monterlos était détenu à Bandar Abbas. Le jeune touriste franco-allemand de 18 ans voyageait seul à vélo dans le pays, quand il a été arrêté en juin. Il a été accusé d'espionnage.



Sonia Dahmani

« Chers adhérents de l'ACAT, merci. Vraiment. Dans ce que j'ai traversé ces derniers mois, il y a des moments que l'on ne peut pas expliquer. Des moments de solitude, d'incompréhension, d'injustice brute. Et pourtant, votre soutien était là. Il a passé les murs. Il m'a tenue debout. Il m'a rappelé que ce qui m'arrive est vu, entendu, et qu'il compte. Ce lien avec vous, je l'ai senti. Et il a fait la différence. Mais rien n'est terminé. Je viens d'être condamnée à 18 mois supplémentaires. Et le 5 mai, je serai jugée dans une affaire criminelle — toujours pour des mots. Pour avoir dénoncé les conditions de détention dans les prisons tunisiennes. Dire cela suffit aujourd'hui à vous exposer à la prison. Je ne sais pas quand je serai arrêtée. Peut-être dans quelques jours, peut-être dans quelques semaines. Mais je sais une chose : je n'y entrerai pas seule. Je sais que vous serez là. Et cette certitude change tout. Merci pour votre présence, pour votre constance, pour votre courage. »

voir page précédente



Susanna Koh

« À toutes les personnes qui nous ont soutenus par l'intermédiaire de l'ACAT-France, la famille Koh vous est profondément reconnaissante. Que Dieu vous bénisse et vous donne force et paix dans votre engagement auprès des personnes persécutées et privées de leurs droits. »

Susanna Koh, épouse du pasteur Raymond Koh, voir page précédente



Georges Mfor Tang

« Je suis heureux et libre aujourd'hui grâce au bon travail que vous accomplissez tous (...). Sans vos actions remarquables à travers REDHAC, honnêtement, certains d'entre nous auraient perdu espoir malgré tous ces discours sur les droits de l'homme. À un moment donné j'ai failli me suicider en prison parce que j'ai été arrêté et condamné à 25 ans injustement. J'ai fait la rencontre de Madame Grâce à la prison de Kodengui lors de sa visite aux autres prisonniers et depuis ce jour vous m'avez tous sauvé la vie. Je vous remercie tous sincèrement.

Georges Mfor Tang est membre de l'association « Justice pour tous », au Cameroun. En 2017, il est arrêté sans explication. Après six années de procès et de détention provisoire, il est condamné en 2023 à une peine de vingt-cinq ans de prison ferme pour « actes de terrorisme, apologie d'actes de terrorisme et hostilité contre la patrie ».



ILS NOUS PARLENT
DE L'ACAT....

Chères donatrices, chers donateurs,

L'année 2025 marque un tournant important pour l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. Cette année a été portée par notre démarche « Demain l'ACAT » et les groupes de travail et les webinaires ouverts à l'ensemble des adhérents. Ces réflexions ont mené à la rédaction d'un Cadre d'action renouvelée décliné en résolutions. Tous ces moyens sont, au nom de la dignité inviolable de chaque être humain, au service de ceux qui souffrent.

Le verset de 1 Jean 3,18 résonne pour moi comme un appel : « *Mes petits-enfants, n'aimons pas en parole ni par la langue, mais en acte et en vérité.* » Voilà ce que nous choisissons de faire à l'ACAT-France : passer des mots aux actes pour **résister à l'indignité**.

Le plaidoyer, c'est cela : l'art de transformer la colère en stratégie, la compassion en action, la prière en mobilisation, et l'action en une prière renouvelée. C'est une posture de vie. Une manière d'être dans le monde : debout, à l'écoute, avec les plus fragiles.

Grâce à vous, l'ACAT-France est convaincue que l'amour n'est pas un sentiment passager, c'est une décision ancrée dans l'Évangile de Jésus-Christ.

Grâce à vous, l'ACAT-France est la voix de ceux qu'on tait, les mains tendues vers ceux qu'on brise, les témoins de la vérité là où elle est niée. Chaque lettre écrite, chaque rencontre, chaque action, chaque prière, chaque pas compte. Et c'est dans la persévérance, dans la fidélité, que l'amour en acte devient révolution.

Alors ne craignons pas l'ampleur de la tâche, ne craignons pas la lenteur du changement.

Agissons avec vérité. Parlons avec courage. Écoutons avec humilité. Et surtout : n'oublions jamais que ce n'est pas que la parole qui change le monde, c'est sa mise en œuvre dans la prière et par notre action, fidèle, courageuse, et pleine d'amour.

Merci de faire vivre, avec nous, un engagement alliant le plaidoyer, la militance et la foi chrétienne.

Édito par Luc Bellière,
Président de l'ACAT-France



15 628
victimes ont été
accompagnées
par l'ACAT-France
en 2025

13 890 en Amérique du Nord et en Amérique latine
84 en Afrique subsaharienne
1 508 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient
146 en Asie

Ces données sont issues des appels à mobilisation, appels du mois et appels urgents, et des soutiens aux victimes de 2025. Pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ce chiffre inclut des communautés autochtones soutenues.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain.

Ensemble, elles ont fondé l'ACAT, une ONG qui mobilise des chrétiens de toutes confessions et des personnes engagées pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort. L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) est une ONG chrétienne de défense des droits de l'Homme. Nous sommes convaincus que tout être humain tient sa dignité de Dieu et que la torture est la négation absolue de la dignité propre à chaque personne.



NOS MISSIONS



Lutter contre la torture

C'est une nécessité morale et juridique, indispensable à la sauvegarde de la dignité humaine.



Abolir la peine de mort

Défendre la dignité humaine et promouvoir une société fondée sur la justice et non sur la vengeance.



Protéger les victimes

Aider les victimes de torture, les condamnés à mort, les réfugiés et toute personne persécutée, sans distinction aucune.



Défendre le droit d'asile

C'est garantir la protection des personnes persécutées dans leur pays d'origine.



15 administrateurs

23 salariés ETP

199 groupes locaux

26 équipes
d'animation régionales

87 correspondants
départementaux

22 580
membres (adhérents
et donateurs)

MAIS AUSSI

- ✗ Lutter contre le phénomène de la surpopulation carcérale et pousser les autorités françaises à prendre des mesures efficaces pour y mettre un terme.
- ✗ Dénoncer la disparition forcée des personnes qui sont arrêtées ou détenues, enlevées ou privées de toute forme de liberté par des agents de l'État.
- ✗ Dénoncer l'usage disproportionné de la force par les agents des forces de l'ordre et la fin de l'impunité pour ceux qui sont mis en cause.
- ✗ Agir pour les défenseurs de l'environnement et pour les droits des peuples autochtones par un plaidoyer sur leur consentement préalable, libre et éclairé.
- ✗ Protéger les victimes et les populations civiles grâce à la régulation et le contrôle rigoureux de la vente et des transferts d'armes.

L'ACAT-France s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) autant que sur le message de l'Évangile de Jésus-Christ (Matthieu 25, 40) : « Et le roi leur répondra : Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites. »

Les chrétiens sont porteurs d'une culture de la personne humaine dans sa dimension individuelle et sociétale transmise par la lecture de l'Évangile.

La lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort, et la défense du droit d'asile sont des actions essentielles pour les chrétiens. Elle est une composante à part entière de la vie spirituelle.

Si ces combats n'appartiennent pas exclusivement aux chrétiens, il trouve en eux un écho particulier. Les chrétiens se doivent de tracer un chemin différent. À l'heure de la Passion, Jésus est allé jusqu'à se faire frère des personnes torturées ou exécutées.

NOS MOYENS D'ACTION



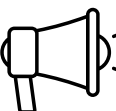
PRIER EN SOUTIEN AUX VICTIMES

Pour que la grâce touche les victimes et les bourreaux. Ces derniers s'avalent autant qu'ils avalent, nous prions pour eux, afin qu'ils retrouvent le chemin de la fraternité.



VEILLER, DÉNONCER ET TÉMOIGNER

À travers le plaidoyer nous interpellons les gouvernements, les institutions et les organismes internationaux afin de faire avancer la cause des droits humains.



INFORMER ET SENSIBILISER

Grâce à un réseau actif de militants, nous menons des campagnes pour soutenir les victimes et sensibiliser le public.

NOTRE RÉSEAU

En 2025, parmi plus de 100 partenaires en France et à l'étranger, nous avons particulièrement intensifié notre partenariat avec...

INSTITUTIONS



MAIS AUSSI



PARTENARIATS, COLLECTIFS & FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES



Votre générosité et votre fidélité garantissent notre indépendance



Les heures de bénévoles représentent l'équivalent du travail de 15 salariés à temps plein.



Le mot du trésorier

par Christian Nouvion



Vous êtes plus de 22 500 adhérents et donateurs à nous soutenir. Votre générosité représente plus de 85 % de nos recettes ! Votre investissement financier (2 500 000 €) et humain (23 000 heures de bénévolat) montre votre attachement aux causes que nous défendons.

En cette période de conflits militaires, de montée des totalitarismes et de remises en cause des droits humains, votre engagement encourage et renforce l'action de nos militants et de notre équipe de salariés pour que l'ACAT-France poursuive sa mission pour la défense des droits humains dans le monde en toute indépendance.

Grâce à vous, une issue positive a été obtenue pour trois des dix victimes mises en avant lors de l'événement annuel contre la torture, la Nuit des Veilleurs en 2025. Notre action doit continuer pour obtenir la libération de ceux qui restent détenus, obtenir des preuves d'existence de ceux qui ont disparu et soutenir leurs proches.

Nous continuerons grâce à votre engagement notre action cette année encore.

Merci à vous pour votre soutien sans faille.

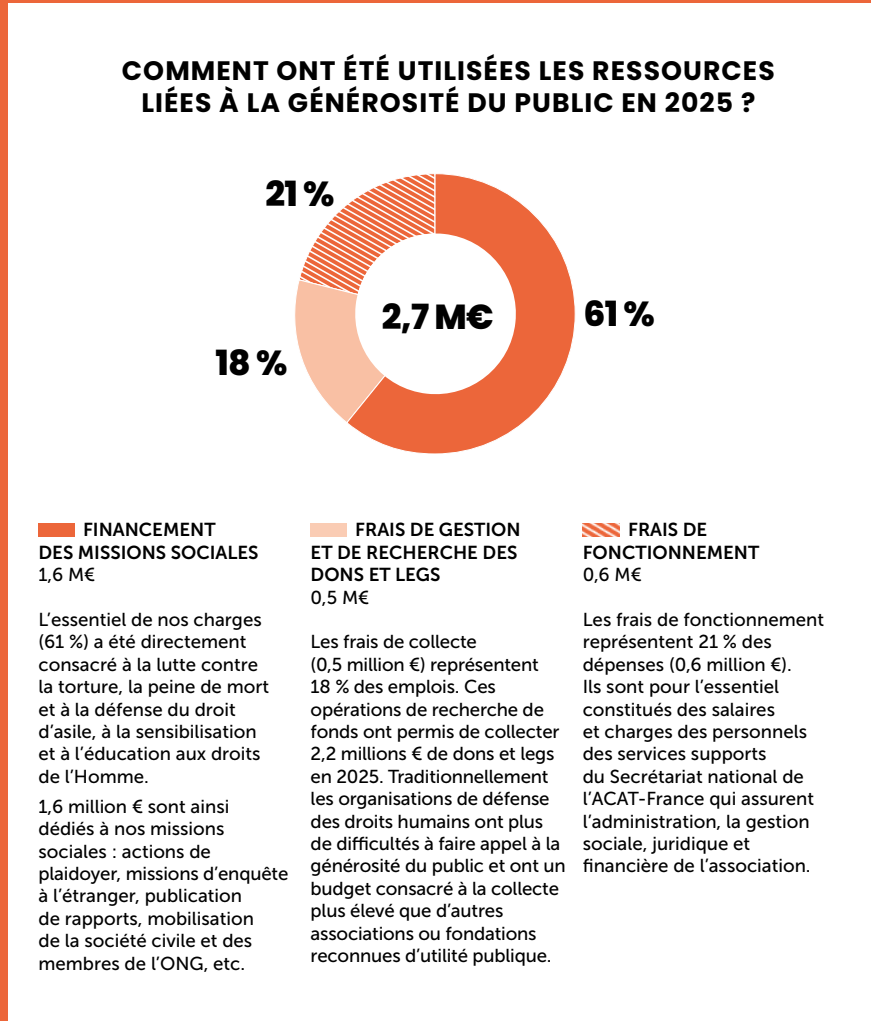
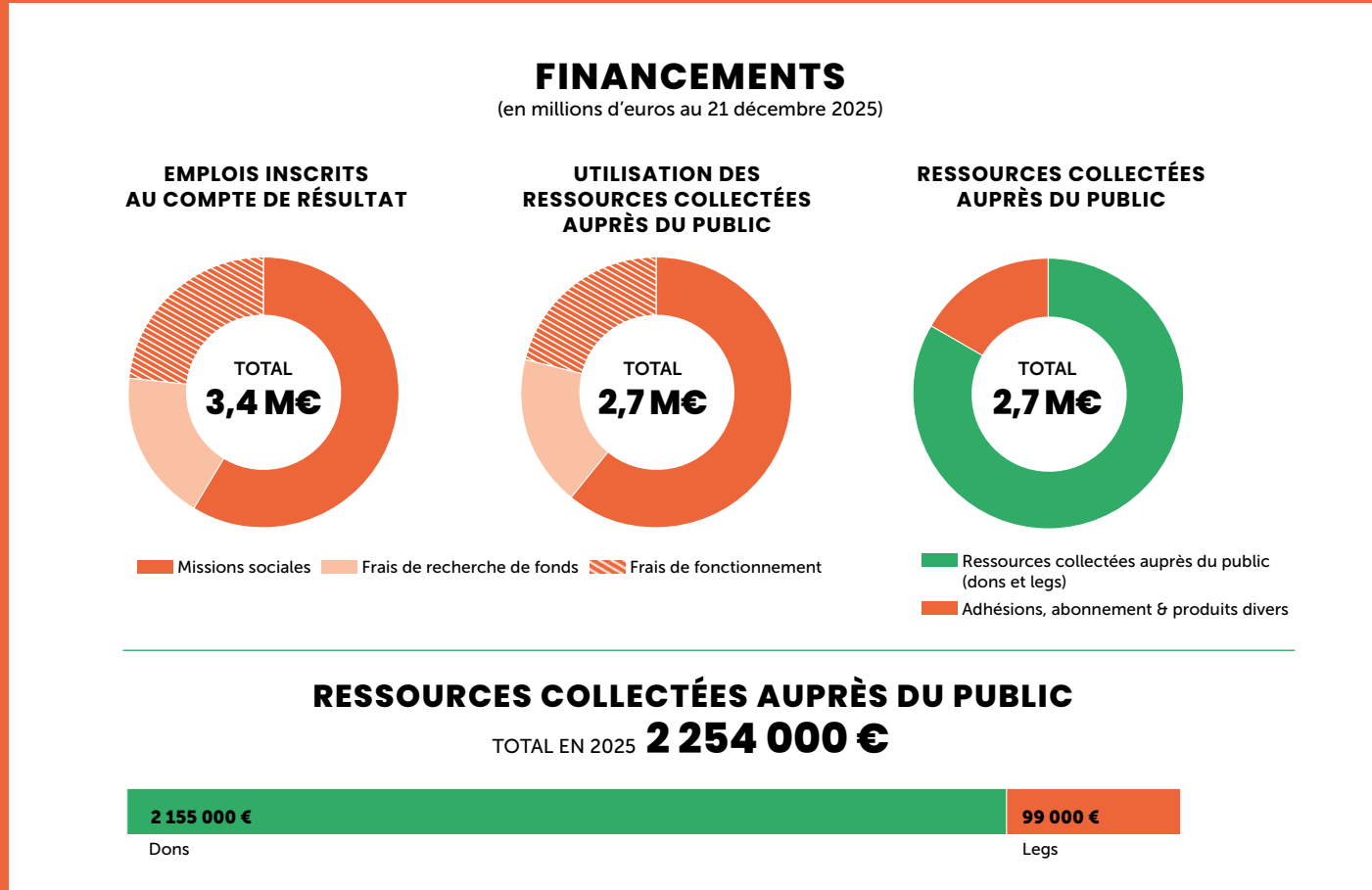
NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour 100 € dépensés en 2025



- 61 € Missions sociales** (59 euros en 2024)
- 18 € Frais de recherche de fonds** (16 euros en 2024)
- 21 € Frais de fonctionnement** (25 euros en 2024)





PROLONGEZ VOTRE ENGAGEMENT

Abonnez-vous au magazine *Humains*

Chaque trimestre, le magazine *Humains* propose de vous informer et de signer des pétitions pour rejoindre les combats de l'ACAT-France. *Humains* offre des ressources bibliques pour nourrir votre engagement militant. Au fil de nos pages, l'action nourrit la prière et la prière nourrit l'action. Afin que de nombreux numéros puissent donner à lire les victoires pour la dignité humaine abonnez-vous en scannant le QR-code.



Pour en savoir plus scannez le QR-Code



4 numéros par an
12 € la première année,
puis l'abonnement passe à 28 €
les années suivantes.



Diffusez chaque mois notre pétition « l'appel du mois », en soutien à des victimes



Pour en savoir plus scannez le QR-Code



Essentiel 2025

Publié par l'ACAT-France

Directeur de la publication | Luc Bellière - Responsable éditoriale | Linda Caille - Rédacteurs | Linda Caille, Cécile Jehanno, Christian Nouvion - Design graphique et maquette | Coralie Pouget

Crédits photos | (p 1) Dimitri Partouche/ACAT-France (p 4-5) photos privées (p 5) Pasteur Koh par eyecapstudio.com et Susana Koh par Dimitri Partouche/ACAT-France

Impression | BEECOM. Brochure écoresponsable imprimée pour limiter notre impact sur l'environnement, imprimée en France dans une usine Imprim'Vert engagée dans une démarche de protection de la nature et de diminution de son empreinte écologique.

ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.

7, rue Georges Lardennois 75019 Paris.

Tél: +33 (0)1 40 40 42 43

E-mail : acat@acatfrance.fr

acatfrance.fr

